

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 9 décembre 2024

Objet : Révision des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 - Tarifs des locations de salles et autres tarifs

N° 2024-12-09/05

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Madame Monique REMONTET, Conseillère municipale, invite l'assemblée délibérante à procéder à l'examen des différents tarifs communaux.

Elle précise que les tarifs portant sur les locations de salle sont revus suite aux propositions faites par la Commission bâtiments - vie associative.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs tels qu'ils sont indiqués sur le document intitulé « Tarifs Communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 » annexé à la présente,
- Approuve le règlement d'utilisation des locaux communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 10 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE